

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne-au-Mont, 17 mai 2021

## Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est réuni ce lundi 17 mai. Il avait lieu, cette fois encore, en visioconférence.

La réunion fut notamment l'occasion de revenir sur les actions réalisées en 2020 et celles prévues en 2021. Car une chose est sûre : la situation sanitaire ne restreint pas les projets de connaissance, de protection et de développement durable du milieu marin. Les équipes du Parc ne cessent de se mobiliser, tout en appliquant les mesures prescrites en matière de gestes barrières et de télétravail.

Le service Opérations s'est même vu étoffé, avec l'arrivée ces derniers mois de trois nouveaux agents.



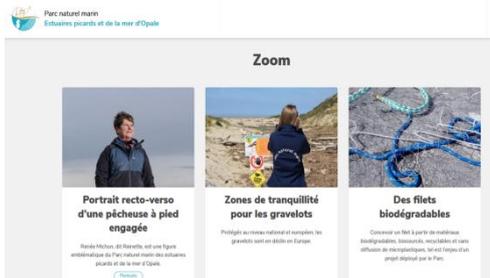
En cette période où les déplacements sont restreints et l'accès au littoral réservé aux riverains, l'équipe Opérations œuvre à **protéger plusieurs sites de pontes de gravelots**, ces oiseaux dont les œufs et les poussins se confondent parfaitement avec le sol. Les actions s'accompagnent de suivis scientifiques des espèces et de temps d'échanges avec les promeneurs, afin d'informer des enjeux et de rappeler l'importance de contourner les espaces balisés et de tenir les chiens en laisse. De nombreux partenaires sont associés pour ce projet. → <https://parc-marin-epmo.fr/gravelots>

Autre enjeu du retour de l'affluence sur les plages : **le dérangement que peuvent subir les mammifères marins**. Pour rappel, le phoque sur un banc de sable se repose, met bas et allaite, mue pour renouveler son pelage. Ces moments sont vitaux pour lui : tout dérangement entraînant la fuite peut avoir de grands impacts, allant jusqu'à la mort des individus les plus fragiles, comme les nouveau-nés.



**Une partie de l'équipe Ingénierie du Parc naturel marin est mobilisée sur ce sujet.** Elle s'attache à concilier le besoin de tranquillité des animaux et la pratique des activités humaines de découverte. Julie Gomez, en stage sur ce sujet, a été présentée au conseil de ce 17 mai. Elle évolue sous la supervision des chargés de mission « usages de loisir » et « patrimoine naturel »

En fin de séance, les membres du conseil de gestion ont pu découvrir **le nouveau site Internet du Parc, désormais complet**. Au lancement, il contenait déjà une présentation de l'aire marine protégée : son histoire, ses enjeux, et les hommes et les femmes qui la font vivre (conseil de gestion et agents du Parc). Depuis peu, il s'est enrichi de deux nouvelles rubriques :



« **Je découvre** » présente aux internautes les enjeux du Parc naturel marin, au travers de pages synthétiques et très visuelles. On y découvre la biodiversité locale, depuis les grands ensembles paysagers jusqu'à certaines espèces phares. Des

pages sont en outre consacrées aux activités humaines pratiquées sur ce territoire marin : activités professionnelles comme de loisir, toutes étant concernées par l'aire marine protégée.

Le patrimoine culturel maritime fait également l'objet d'une section, sa valorisation étant un enjeu fort pour le Parc.

« **Je m'implique** » est une rubrique destinée à l'internaute qui se sent acteur de la protection du milieu marin local et souhaite s'informer sur les bons gestes à adopter. Les bonnes pratiques concernent des activités de loisir comme la pêche à pied, la pêche en mer, un sport ou encore la promenade d'un animal domestique.

Des pages sont aussi dédiées à des enjeux précis, tels que le signalement d'une pollution ou de l'échouage d'un mammifère, l'organisation d'un nettoyage de plage, l'observation de phoques ou encore la consommation responsable de produits de la mer.

La rubrique recense succinctement les conseils pour guider les citoyens du Parc, résidents ou de passage, vers des pratiques toujours plus responsables de leur environnement.

- [www.parc-marin-epmo.fr](http://www.parc-marin-epmo.fr) -

## Contacts presse

Line VIERA / 06 30 62 93 37  
line.viera@ofb.gouv.fr